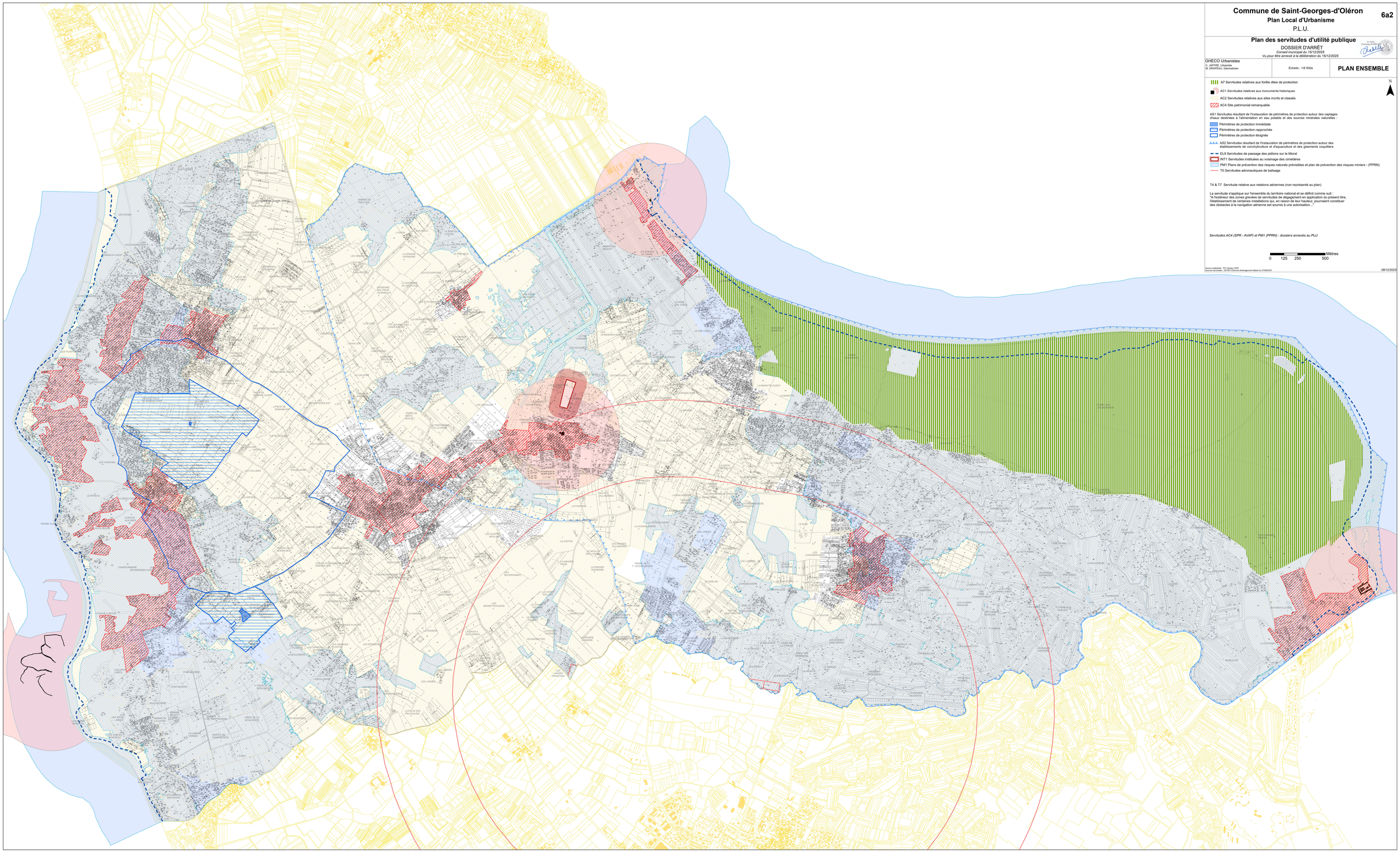

# Commune de Saint-Georges-d'Oléron

## Plan Local d'Urbanisme

P.L.U.

6a2

## Plan des servitudes d'utilité publique

DOSSIER D'ARRÊT

*Conseil municipal du 15/12/2025*

*Vu pour être annexé à la délibération du 15/12/2025*

Le maire,
Dominique BARRIÈRE

GHECO Urbanistes
C. JAFFRÉ, Urbaniste
M. DRAPEAU, Géomaticien

Echelle : 1/8 500e

**PLAN ENSEMBLE**

N

A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection

AC1 Servitudes relatives aux monuments historiques

AC2 Servitudes relatives aux sites incrits et classés

AC4 Site patrimonial remarquable

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

Périmètres de protection immédiate

Périmètres de protection rapprochée

Périmètres de protection éloignée

AS2 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plan de prévention des risques miniers - (PPRN)

T5 Servitudes aéronautiques de balisage

T4 & T7 Servitude relative aux relations aériennes (non représenté au plan)

La servitude s'applique sur l'ensemble du territoire national et se définit comme suit :
"A l'extérieur des zones grevées de servitudes de dégagement en application du présent titre, l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur, pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne est soumis à une autorisation..."

*Servitudes AC4 (SPR - AVAP) et PM1 (PPRN) : dossiers annexés au PLU*

Mètres
0 125 250 500

*Source cadastrale : PCI Vecteur 2025*
*Source servitudes : DGTM/ST/Service Aménagement datant du 07/08/2025*

*08/12/2025*